

**AGIR CONTRE
LE HARCÈLEMENT
À L'ÉCOLE**

Vendredi 4 novembre à 13h30,

A l'école élémentaire Jean Moulin de Cavaillon

Inauguration de l'Espace de parole et des « BICHE »

A cette occasion, les élèves des classes de C.M.2 prêteront serment de fidélité et de respect des valeurs qu'ils défendent en choisissant d'intégrer les

Brigades d'Intervention Contre le Harcèlement à l'École

S'en suivra une diffusion des vidéos de sensibilisation réalisées par les élèves de C.M.2 de l'année scolaire 2015/2016 ainsi qu'un verre de la Solidarité.

Chaque année, et pour la 3ème année, les élèves de CM2 sont sensibilisés (prévention) à cette thématique durant toute la première période scolaire. Des ateliers sont mis en place le vendredi matin permettant d'identifier les caractéristiques d'une situation de harcèlement (et de permettre la distinction entre un conflit et une situation de harcèlement) et les conduites à tenir. En fin de période, par petits groupes, ils interviennent dans toutes les classes afin d'expliquer à leur pairs ce qu'est le harcèlement et ce qu'il convient de faire s'ils pensent être victime. Dans le même temps, ils en profite pour présenter les BICHE (brigades d'intervention contre le harcèlement à l'école) qui sont mises en place à chaque rentrée des vacances d'automne, de la boîte à parole et de l'espace d'information situé dans la cour de récréation.

Lors de la journée nationale de mobilisation, les élèves s'engagent devant l'ensemble de leurs camarades en récitant un serment qu'ils ont eux-mêmes écrit.

Tout au long de l'année, les BICHE sont présentes à chaque récréation. Les élèves interpellent un adulte lorsqu'il leur semble avoir identifié une situation qu'ils ont également noté dans le cahier qui leur est réservé.

Parallèlement, j'étudie chaque semaine, avec l'aide de Mme Fassetta (AAD), les petits mots laissés dans la boîte. Nous étudions la régularité des mots laissés par un même enfant et s'il y a régularités, j'invite l'enfant dans mon bureau pour l'écouter et le rassurer, lui expliquer que nous allons tout mettre en oeuvre afin qu'il se sente mieux dans l'école. Cette invitation s'effectue toujours en ayant respecté un délai minimum de 15 jours afin de pouvoir demander aux adultes d'observer plus attentivement cet enfant dans la cour.

Enfin, les élèves de CM2 participent à l'action ministérielle "Non au harcèlement". Ils doivent réaliser une vidéo de sensibilisation de maximum 2 min et/ou une affiche et rédiger un projet de lutte contre le harcèlement à l'école :

- 2014/2015 : projet de création des BICHE.
- 2015/2016 : projet de réaménagement de la cour de récréation (prix académique).
- 2016/2017 : nous pensons demander aux élèves de renouveler le projet de l'an dernier car rien n'a encore été mis en place. Le conseil des délégués pourra y travailler avec eux (prix académique).

